

École maternelle Butte St Pierre
rue des Augères
77 520 Donnemarie-Dontilly
tél : 01.60.67.48.09
courriel : ce.0772059v@ac-creteil.fr

Compte rendu du conseil d'école du 9 juin 2017

Présents :

M. ROSSIERE-ROLLIN, Maire,
M. BORZUCKI, adjoint chargé de l'enfance et la jeunesse
Mme MIOLANE, directrice
Mmes GARNIER, ROQUEJOFFRE, VALENTIN, enseignantes,
M. LE GOFF, MORVANT représentants titulaires des parents d'élèves.
Mmes HERVE, PUBILIER suppléantes

Excusées :

Mme LENOIR Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Mmes BARTHE, GIMENEZ, MIRZA enseignantes,
Mmes BETZER, REMBRY, BELLANGER représentantes titulaires
La séance est ouverte à 18h. Mme ROQUEJOFFRE est secrétaire de séance.

Effectifs des niveaux à ce jour : annoncé 40 nouveaux (37 à ce jour)

34 petites sections : élèves nés en 2014
36 moyennes sections : élèves nés en 2013
37 grandes sections : élèves nés en 2012

Ces chiffres sont amenés à évoluer pendant les vacances d'été.

Nous tenons à remercier Mmes BARTHE et ROQUEJOFFRE pour le travail effectué durant cette année.

Sécurité : DUERP - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels »

La mise à jour de ce document est réalisée au moins une fois par an ou lorsqu'un risque supplémentaire est identifié.

La visite annuelle a eu lieu le 1er juin avec un représentant de la mairie, des parents d'élèves élus et les enseignantes.

Une liste d'actions de prévention a été établie au regard de chacun des risques identifiés.
Les fiches d'évaluation seront communiquées à la mairie et à l' IEN.

Exercice PPMS : (mise à l'abri)

Dans ce cadre , un exercice a eu lieu le 30/03/2017 pour acquérir et transmettre les réflexes adaptés à différentes situations « risques naturels ». Tous les élèves ont rejoint le lieu de rassemblement en silence.

Un exercice incendie aura lieu très prochainement.

Vie de l'école :

Bilan des APC : 23 élèves ont été concernés par les activités pédagogiques complémentaires (A.P.C) depuis le début de l'année.

Liaison G.S/C.P : dans le cadre de la liaison G.S/C.P, les élèves de chaque classe de grande section se sont rendus 1 fois en classe de C.P. Ils ont été répartis en demi-groupes au sein des 2 classes de C.P et pris en charge par les enseignantes de CP.
L'expérience est positive.

Santé scolaire – P.M.I : une visite médicale obligatoire préalable à l'entrée au CP a été effectuée par la santé scolaire.

La P.M.I (pour les élèves de moyenne section) a fait un dépistage systématique.

La santé bucco dentaire est intervenue dans les classes de G.S.

Sortie : cette année les élèves sont allés au zoo de Vincennes. La mairie a pris en charge les dépenses concernant les cars (1695 euros), les entrées ont été financées par la coopérative scolaire pour un montant de 647 euros. La sortie revient à 22,30 euros par enfant.

Bilan coopérative scolaire au 09 juin 2017 : en caisse 2685,22 : euros dont une subvention mairie de 1330 euros.

Recette exercice 2016/2017: 2893,95 euros	Dépenses : 4168,82 euros
- cotisations parents 780 euros	- cotisations OCCE 233,12 euros
- photos 715,95 euros	- assurance établissement 31 euros
- subvention mairie 1330,00 euros	- charges éducatives 2648,19 euros*
- dons (mariage) 68,00 euros	- gros équipements 870,00 euros
	- avance Kermesse 386,51 euros

* les charges éducatives se répartissent :

- 50,56 euros : cuisine
- 219,73 euros : bricolage
- 52,41 euros : livres
- 126,07 euros : goûter/fêtes
- 412,97 euros : jeux en liaison avec le projet d'école
- 571,01 euros : jeux de Noël
- 452,71 euros : divers, petit matériel
- 115,73 euros plantations
- sortie : 647 euros

Le solde est de : 2685,22 euros au 09/06/2017

La trésorière aura besoin en fin d'année de vérificateurs aux comptes. Date retenue le 5 juillet.
M.LEGOFF et M. MORVANT acceptent ce rôle.

Exposition : les travaux des élèves seront exposés samedi 24 juin de 10h30 à 12h et lundi 26 juin après la classe 17h00 sous la forme d'une « porte ouverte » à l'école. Une demande a été faite auprès du service communication de l'inspection académique. La gendarmerie sera informée de cette manifestation.

Accueil des nouveaux élèves : samedi 24 juin à 10h00. Les parents et leurs enfants pourront visiter les locaux et rencontrer les enseignantes.

Subventions spectacles – cars : la subvention mairie pour le spectacle de Noël et la sortie cinéma en partenariat avec « l'enfant et le 7ème art » sont maintenues.

3 cars seront alloués pour l'année 2017/2018

La subvention mairie pour les fournitures scolaires est calculée en fonction du nombre d'élèves de l'année n-1. Pour la rentrée 2017/2018 elle représente 43,85 euros par élève.

Questions pour la mairie

Un calendrier de travaux de sécurisation des locaux dans le cadre « attentat-intrusion » est-il prévu ?

La mairie est toujours en attente du retour du rapport de gendarmerie afin d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux. Pas de calendrier de travaux prévu pour le moment.

M.le Maire nous informe qu'une vidéo surveillance sera installée sur plusieurs bâtiments de la commune.

Des modifications de l'organisation de la semaine sont-elles prévues ?

Suite aux différentes annonces faites sur la possibilité de réaménager la semaine scolaire, M. le maire souhaite que le conseil d'école se prononce sur la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours ou de conserver l'organisation actuelle.

L'organisation de la semaine scolaire est de la responsabilité des mairies avec l'avis du conseil d'école .

La mairie est en attente du décret qui doit paraître très prochainement. Un questionnaire mairie sera remis aux familles pour consultation. La décision finale reviendra à Madame L'inspectrice d'académie qui validera ou pas la demande. Les parents seront informés de la décision.

Le conseil d'école de la maternelle s'est prononcé en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Résultat du vote :

10 personnes présentes (M. Le maire et son adjointne participent pas au vote)

Sur 8 votants

8 voix favorables au retour de la semaine de 4 jours.

Questions des parents :

Est-il possible que le garde champêtre passe plus souvent à la maternelle aux horaires d'entrée et de sortie ?

Le garde champêtre passe de temps en temps à la maternelle, il ne peut être aux sorties des 2 groupes scolaires. Les parents élus proposent d'organiser des actions du type (parents vigilants) à la rentrée prochaine afin de sensibiliser les parents sur le stationnement aux abords de l'école.

Les parents doivent faire preuve de civilité et de bon sens.

Rappel il est **interdit** de stationner sur l'accès pompier et sur les places handicapées.

Attention « rue des Augères » à ne pas empêcher le passage du car. Les contrevenants s'exposent à une amende.

Les enseignantes remercient la mairie pour la pose des rideaux dans les ateliers des 2 classes qui donnent sur la cour.

La séance est levée à 20 heures

La directrice,

Pascale MIOLANE